

• (10.10 p.m.)

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—L'IMPOSITION
DE REDEVANCES SUR CERTAINS FILMS

[Traduction]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, on m'a signalé que l'Office national du film a récemment pris une mesure imposant des redevances sur les films déjà projetés et classés dans ses archives. Il s'agit de films distribués dans toutes les cinémathèques du Canada et qui ont généralement été utilisés par diverses institutions et organisations, à des fins culturelles.

Dans ma propre région, les réserves indiennes doivent être instruites des divers aspects de la vie canadienne car beaucoup d'entre elles ne peuvent recevoir les émissions télévisées de Radio-Canada. Elles doivent donc recourir aux facilités de l'Office national du film. Je me souviens en avoir bénéficié, étant enfant, et beaucoup de ces films nous émerveillaient, à l'époque. Ils faisaient, et font encore, la plus vive impression sur bien des enfants dans ces régions frontalières, si je puis ainsi les appeler.

Conformément à sa nouvelle politique, l'Office national du film va imposer des redevances pour l'usage de ces films. Je le répète, ces films sont en stock et on n'a rien à gagner à taxer ainsi leur utilisation. Le but principal d'un grand nombre de directeurs de cinémathèques est, je pense, de trouver un moyen rapide de détruire l'Office national du film.

Le ministre n'est pas présent à la Chambre ce soir et il a laissé à son second lieutenant, si l'on peut dire, le soin d'expliquer sa politique. Je ne pense pas que le montant impliqué soit très considérable. D'après les résolutions adoptées par la bibliothèque publique de Saskatoon, l'organisme a prêté 6,334 films du 1^{er} janvier au 30 novembre 1969. Si ces films sont désormais frappés d'une redevance de \$3 pièce, le total atteindra \$18,000 environ, ce qui n'est pas une somme fantastique. Même si l'on imposait une redevance maximale, ce montant ne dépasserait pas \$72,000 environ. Mais ce n'est pas le montant lui-même qui est important, c'est la matière du film, un élément que le ministre ne semble pas tout à fait saisir.

S'il faut en croire certaines lettres du ministre adressées à mes collègues, il ne se rend pas tout à fait compte de ce qui se passe dans son propre département. Un de mes collègues lui a écrit pour demander le maintien du régime actuel. Le ministre a répondu que rien n'était changé, aussi je ne suis pas sûr qu'il sache réellement où en sont les choses. Il pourrait certainement se passer des \$72,000

qui auraient été versés dans ma propre province si la nouvelle mesure avait été appliquée. S'il lui faut économiser quelques dollars, il pourrait faire des économies sur un seul programme de Radio-Canada.

L'Office national du film a déjà signalé qu'il avait une réputation bien établie dans de nombreux secteurs. Demain, je crois, on présentera quelque chose au premier ministre (M. Trudeau). J'ignore si j'enfreins le Règlement en lisant une partie de cette annonce, mais peut-être pourrais-je lire la déclaration qu'on fera demain en français. La Chambre me pardonnera sans doute mon piètre français.

[Français]

Ironiquement, nous sommes moins reconnus au Canada qu'à l'étranger.

[Traduction]

Autrement dit: ironiquement, nous sommes moins reconnus au Canada qu'à l'étranger. Voilà qui démontre que le ministre n'a pas reconnu la valeur de l'Office national du film. Jeune étudiant, j'ai vu d'autres camarades profiter de films réalisés grâce à l'Office national du film. Ils l'avaient été gratuitement pour permettre aux étudiants d'apprendre à vivre au Canada et à comprendre leur pays. Le ministre doit se rendre compte que le Canada ce n'est pas Montréal ou Québec. Le Canada, pour les Indiens qui habitent le Nord de ma circonscription et le Sud de la Saskatchewan, c'est la région où ils vivent. Ils seraient émerveillés de voir un film sur la culture du blé. Si nous voyions un film retraçant la vie des Indiens de nos régions septentrionales, nous comprendrions sans doute un peu mieux leur façon de vivre.

Comme députés, nous devrions aider ces autochtones à résoudre leurs problèmes. Le ministre a peut-être été mal guidé. J'aimerais que, pour une fois, il retire une directive dont il n'est peut-être pas au courant, mais que manifestement il devrait...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Je remercie le député d'avoir soulevé cette question et d'avoir déclaré qu'il fait confiance à l'Office national du film et à son travail. Je sais que le secrétaire d'État (M. Pelletier) apprécierait l'éloge adressé par le député à cet office qui mérite tant d'admiration et le soutien de cette Chambre.

Le député tient sans doute à être honnête envers le ministre en observant qu'il n'est pas